



# Les Pâtisseries du Montois

association pour le maintien d'une agriculture paysanne



AMAP « les pâtisseries du Montois » - Mairie - 77520 Donnemarie-Dontilly

## BULLETIN D'ADHÉSION, année 2020

NOM(s), Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

☎ fixe : \_\_\_\_\_

☎ portable 1 : \_\_\_\_\_ ☎ portable 2 : \_\_\_\_\_

Courriel 1 : \_\_\_\_\_

Courriel 2 : \_\_\_\_\_

**Adhère** à l'association « **les pâtisseries du Montois** » pour l'année **2020**.

*L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur de l'association (disponible à la demande) et de la charte des AMAP.*

*L'adhérent.e a pris connaissance des principes et engagements de l'AMAP dans la charte des AMAP, disponible à la demande.*

- il est rappelé que pour pouvoir voter aux assemblées générales de l'association (la prochaine se tient le 31 janvier 2020), il faut être à jour de son adhésion.
- Une adhésion permet de voter.
- Une adhésion donne accès aux abonnements des différents producteurs.
- Les distributions de produits s'effectuent, sauf possible exception, le vendredi.

Le montant annuel de l'adhésion est de **15 €**, à verser de préférence par chèque (ou en espèces).

Fait à ....., le .....

Signature :